

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	11

**Séance n° 3 du 30 mai 2024**

DATE DE LA CONVOCATION  
le 23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi trente mai, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et le respect des prescriptions de distanciation physique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire

**Présents** : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Patrick BOUTELLER, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN et Nathalie ANCELIN.

**Absents** : Gérard VIEUBLED, Pascal PETITBON, représenté par Jean-Marie DURIEZ, Manuella PESTEL, représentée par Philippe HENNEQUIN, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR et Sandrine HEUDE

**Secrétaire** : Patrick BOUTELLER.

❖ *Délibération n° CM..30-2024*

### **Dénomination de la micro-crèche**

---

Rapporteur : Madame Carole MORTELECQ

L'ouverture de la micro-crèche fixée au 2 septembre nécessite une communication autour de la démarche : identifier l'établissement de manière personnalisée, et donner un sens au projet qui en émane ; aussi il vous est proposé de choisir un nom qui par sa désignation, sa sonorité et son prononcé le représentera.

Le choix se porte sur :

- « **Martine Martin** » ou « **Martin Martine** » pour faire référence à l'intitulé de notre commune, et
- « **A l'abord'âge** » pour faire référence au caractère intergénérationnel du projet.

Les deux propositions sont soumises au vote.

SLO

Le Conseil Municipal,

Vu le résultat des votes suivant :

« <b>Martine-Martin</b> »	2 voix,
« <b>Martin-Martine</b> »	4 voix,
« <b>A l'abord'âge</b> »	1 voix,
« Les Martinots »	1 voix
Abstentions	3

après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

- DECIDE de donner le nom « **Martin-Martine** » à la micro-crèche de Saint Martin le Nœud sise 9 rue de la Mairie ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme, le 6 juin 2024



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 6 juin 2024.

Patrick BOUTELLER, Secrétaire